

# Ateliers

## PREMIER ATELIER

### Éducation publique, pour combien de temps encore ?

Les gouvernements nationaux ont entrepris des réformes majeures de leur système d'éducation et de formation, au cours des récentes années. Les forces du marché de la « nouvelle économie du savoir » pèsent lourd sur le régime public de l'éducation. Les directions d'établissements sont très sensibles aux sollicitations du marché privé et elles appliquent à l'école des modèles de gestion basés sur les théories de la qualité totale et la gestion optimale des ressources humaines, autant du personnel enseignant que des étudiants qui sont vus comme des clients à satisfaire.

Les enseignantes et les enseignants sont accusés injustement de non-collaboration, de résistance indue à l'adaptation nécessaire à ce modèle néolibéral de gestion. Les administrations publiques recherchent des motifs pour privatiser de larges pans des activités de l'école publique à tous les niveaux de l'enseignement. Quelles stratégies syndicales devons-nous élaborer pour résister ou lutter contre ce mouvement ?

Dans plusieurs pays du continent américain, les systèmes publics d'éducation sont en processus de démantèlement ou bien livrés par morceaux au secteur privé. Les

droits à l'éducation accessible pour tous sont abandonnés, de même que les engagements collectifs jadis pris par les États en matière de formation des citoyens. Le contrat social qui plaçait l'éducation comme facteur d'émancipation individuelle et collective est en train de perdre son sens. Le service public fait place à une offre privée de formation, régie par les règles du marché. Jusqu'où pourra aller cette transformation des systèmes d'éducation ?

Les gouvernements encouragent le développement du secteur privé de la formation professionnelle et de la formation sur mesure. Ils assouplissent les réglementations, les contrôles et les normes qui assuraient la qualité des établissements d'enseignement, libérant de larges zones d'autonomie pour les gestionnaires autant du domaine public que du secteur privé. Quels sont les enjeux de cette privatisation en sourdine ? Quel est l'avenir de l'école publique face aux changements provoqués par la marchandisation de la formation ? Qui prendra la défense du système public d'éducation devant la mondialisation ?

### *Faits et références*

#### *a) Un marché en formidable expansion<sup>1</sup>*

Sur le plan mondial, les budgets publics restent stables par rapport au PIB des pays, mais la croissance des effectifs étudiants augmente deux fois plus vite depuis 50 ans. L'enseignement privé est en expansion variable selon les pays ; c'est environ 20% des ressources. Le marché de l'éducation publique atteint maintenant 2 000 milliards de dollars US. Le marché privé se déploie dans la formation à distance et la formation continue, surtout en enseignement supérieur. On assiste aussi à une consolidation des écoles privées dans certains pays où le régime public a connu un certain discrédit, malgré les réformes appliquées au cours de la dernière décennie.

---

1. Tiré du *Courrier de l'Unesco*, novembre 2000, dossier spécial.

*b) Au Québec, une réforme et des ressources limitées*

À la suite à la Commission des États généraux sur l'éducation, le gouvernement du Québec a entrepris une vaste réforme des écoles publiques, changeant les cursus et les programmes de formation, cela autant au primaire et secondaire qu'au collégial. L'accent est mis sur les projets d'école et les plans de réussite locaux, plutôt que sur la consolidation des grands réseaux. Des palmarès scolaires sont publiés, qui incitent à la concurrence entre les établissements, entre le secteur public et le secteur privé. L'évaluation des rendements scolaires est à l'ordre du jour.

Le financement de l'éducation publique a connu une régression de 30% au cours de la dernière décennie, par choix des gouvernements invoquant la crise des finances publiques. Les nouveaux investissements de relance (1 milliard de dollars) pour les trois années débutant en 2000, n'ont pas encore démontré d'effets significatifs. Ils sont accompagnés de réformes et d'ajustements coûteux visant une hausse de la qualité de l'enseignement.

*c) Droit à l'éducation et citoyenneté*

Le Canada et le Québec sont signataires des grands accords internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'Homme et son article 26 qui porte sur le droit à l'éducation. En voici le texte :

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Le Canada a pris aussi des engagements en éducation avec les déclarations issues du Sommet de Jomtien (1990) et du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), de même qu'au Sommet des chefs d'État des Amériques à Santiago en 1998. L'éducation fait partie des compétences provinciales et une conférence des ministres de l'Éducation sert à établir les consensus au Canada.

*À lire :*

Unesco, *Vers une éducation pour tous, tout au long de la vie*, Rapport annuel, Paris, 2000. [www.unesco.org](http://www.unesco.org).

### *Résumé des interventions*

L'animateur décrit la situation au Québec ; il présente le discours public controversé sur la coexistence de l'école publique et un réseau d'écoles privées. La présence de ce réseau privé alimenterait le discours sur la qualité de l'éducation et stigmatiserait le prétendu échec de l'école publique. Le récent palmarès des écoles secondaires indique une meilleure réussite scolaire dans les écoles privées, en comparaison du réseau public.

On propose deux solutions au « problème » de l'école publique :

— La tentation managériale : il faudrait une meilleure gestion du système, même penser engager des hommes d'affaires pour le gérer.

— Le mythe pédagogique : réforme des programmes, révision de la formation des maîtres, etc. Cela ne change pas la situation des élèves en difficulté d'apprentissage.

La comparaison demeure et elle entraîne la marchandisation des services éducatifs. Les plans de réussite conclus avec les cégeps et les collèges sont une autre manifestation de l'esprit marchand (productivité et compétitivité).

Quelques exemples : les profs qui font la grève locale, accusés à défendre la formation générale mise en péril par l'introduction de nouveaux programmes allégés ; la multiplication des centres de formation continue ou sur mesure dans les cégeps renforce la présence des entreprises dans la gestion du réseau collégial.

Le discours de l'excellence accompagne la vision que l'argent peut tout régler. Il faut plutôt parler de réussite éducative intégrale et de formation à la citoyenneté. L'école publique réussit assez bien dans les faits, même en la comparant à celle des autres pays. C'est un discours dominant qui prétend que l'échec scolaire est répandu dans les écoles publiques. Le réseau privé pratique la sélection sociale à tout moment de l'itinéraire de l'élève. En fait, dans le réseau public autant que le privé, ce sont les mêmes programmes et les mêmes enseignants. Il faut éviter d'embarquer dans ce discours de comparaison public-privé. On doit le dénoncer.

Actuellement, notre discours n'est pas assez développé pour faire un véritable contrepoids au discours dominant. Le Groupe Industrie Canada est présentement l'intervenant le plus efficace auprès de l'OMC pour la privatisation des services éducatifs, bien au-delà des différents ministères de l'Éducation au pays. On a raison de se demander s'il existera encore une éducation publique dans le monde dans les prochaines décennies. Par ailleurs, le droit à l'éducation est encore trop associé à la notion de mérite personnel.

Les écoles ferment pour de seules considérations économiques, sans tenir compte de la pédagogie et des besoins sociaux. Il manque de coordination entre les syndicats pour la défense des services publics. Il ne faut pas toujours être en réaction et savoir dire non quand c'est le temps. La privatisation s'insinue partout. Faudrait-il revenir à un syndicalisme de combat pour contrer cette marchandisation ? Il reste que l'éducation est de moins en moins gratuite, qu'il y a hausse des frais de toutes sortes à tous les ordres d'enseignement. On laisse faire le gouvernement avec ses plans de financement des services éducatifs.

On remarque que les nouveaux conseils d'établissements s'occupent surtout de financement plutôt que de pédagogie. Les membres de ces conseils sont souvent de connivence avec des fournisseurs et des commanditaires. Les parents ont des attentes axées sur la réussite concrétisée par l'obtention du diplôme et les fameuses compétences; ce n'est plus la maîtrise du savoir qui compte et qui sert de critère pour la formation.

Un nouveau discours s'impose pour rassembler les militantes et les militants, pour défendre l'école et l'éducation publique. Il faut nous donner les moyens de contrer les effets de la privatisation, surtout au niveau local, en stimulant le militantisme et en se débarrassant de notre fausse culpabilité quant au prétendu échec scolaire. Les enjeux impliquent l'établissement d'une solidarité plus large.

## DEUXIÈME ATELIER

### Nouvelle gestion de l'éducation : autonomie professionnelle et responsabilité des enseignantes et des enseignants

La nouvelle gestion de l'éducation cherche à établir une organisation axée sur les performances et les résultats. Cela suppose tout un appareil d'évaluation des compétences et des qualifications pour les enseignantes et les enseignants, de même que pour les établissements, et aussi d'autres formes de contrôle empruntées à la gestion des entreprises. C'est l'un des effets insidieux de la mondialisation qui exacerbe la concurrence et la compétitivité entre les entreprises. Or l'école n'est pas une entreprise de production de services éducatifs ou de formation; c'est le lieu de la prise en charge de la citoyenneté et de la relève sociale.

Le système d'éducation, à tous les ordres d'enseignement, est soumis à une organisation du travail calquée sur

ce nouveau modèle de gestion importé de l'entreprise. Les réformes mises en place en témoignent et les plans de réussite ou de performance du ministère de l'Éducation en sont les instruments de contrôle. Les syndicats doivent s'impliquer pour contrecarrer les visées de ce modèle de gestion et agir pour avoir la mainmise sur l'organisation du travail enseignant.

Ce qui est en cause dans ces réformes, c'est l'autonomie professionnelle des enseignants, de tout le corps professoral. Le travail de l'enseignante et de l'enseignant doit reposer sur la reconnaissance d'une large autonomie professionnelle et non sur une obligation de résultats ou sur la performance des établissements, suite à une évaluation, quelle qu'elle soit. Les syndicats doivent prendre position pour la défense de l'autonomie professionnelle, pour une organisation du travail où l'enseignante et l'enseignant occupent une place centrale, et contre un modèle de gestion qui n'a aucune pertinence dans le monde de l'éducation. Quel est l'engagement des enseignantes et des enseignants face aux enjeux des réformes en éducation ?

Les enseignantes et les enseignants, et leurs syndicats, doivent-ils se plier à une nouvelle organisation du travail qui dénie leur autonomie professionnelle ? Jusqu'où va la responsabilité de l'enseignante et de l'enseignant dans la gestion de l'école ? Appelle-t-elle d'une action personnelle ou bien collective ?

### *Faits et références*

#### *a) Le «modèle» Harris en Ontario et le néolibéralisme*

Le gouvernement de l'Ontario a procédé à de nombreuses réformes dans le secteur de l'éducation au cours des dernières années. Des lois à consonance néolibérale ont été adoptées. Un ordre professionnel des enseignants a été créé pour recevoir les plaintes des parents et, surtout, pour obliger les enseignantes et les enseignants à se soumettre à une évaluation tous les cinq ans, laquelle autorise le renouvellement de leur permis d'enseigner. Une autre loi a mis

sur pied un Office de la qualité et de la responsabilité en éducation afin de procéder à l'évaluation des établissements. Enfin, une loi récente vient de libéraliser les écoles privées et encourager leur prolifération, sans contrôle, afin de créer un secteur témoin pour le système public dans les concours de performance et les palmarès. Les syndicats d'enseignants se sont opposés à toutes ces manœuvres sans réussir à bloquer la machine néolibérale. Le gouvernement a joué les parents et les employeurs contre les enseignantes et les enseignants.

*b) L'obligation de moyens et l'obligation de résultats*

La gestion selon la qualité totale oblige à exercer une surveillance étroite des processus de production des services éducatifs. Les enseignantes et les enseignants sont sur la première ligne de production et se retrouvent ainsi imputables des résultats, satisfaisants ou non. Leur activité professionnelle serait ainsi marquée par une obligation de résultats, quant aux objectifs fixés et poursuivis par l'établissement. Les plans de réussite et de performance imposent cette démarche d'évaluation et de sanction. Il s'agit d'une entrave sérieuse à l'autonomie professionnelle dans la pratique de l'enseignement, les enseignantes et les enseignants ayant toujours eu à répondre à une simple obligation de moyens dans l'acte d'enseigner. Les gestionnaires se retourneront contre les enseignantes et les enseignants, menaçant de les soumettre aux sanctions d'un ordre professionnel. Les syndicats devront se mobiliser pour défendre l'autonomie des groupes de travail et des équipes enseignantes.

*c) Le modèle de la qualité totale et l'école performante*

Un courant de gestion néolibéral s'implante en catimini dans les écoles et les collèges à travers les plans stratégiques du Ministère et la formation des gestionnaires donnée dans les grandes écoles d'administration publique. Des expériences ont été faites dans les écoles privées et publiques au Québec et celles-ci tendent à se généraliser

dans un modèle à travers les réformes de l'éducation. Ce modèle est une menace pour les grands réseaux, car il prône la concurrence et la compétition dans la recherche de l'excellence pour chaque école locale devenue performante. Les universités ont aussi pris le bateau de la performance et de la compétition. Les prochaines années seront cruciales pour mesurer les effets de cette philosophie de la qualité totale, du reste incompatible avec la profession enseignante.

À lire :

Barnabé, Clermont, *Introduction à la qualité totale en éducation*, Presses interuniversitaires et Éditions transcontinentales, 1995.

Careil, Yves, *De l'école publique à l'école libérale. Sociologie d'un changement*, Paris, PUF, 1998.

Tudiver, Neil, *Universities for Sale*, Toronto, Lorimer, 1999.

Tardif, Maurice et Claude Lessard, *Le travail enseignant au quotidien: contribution à l'étude du travail dans les métiers et les professions d'interactions humaines*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999.

### *Résumé des interventions*

Maurice Tardif présente la problématique de la nouvelle gestion de l'éducation sous l'angle de l'autonomie et de la responsabilité des enseignantes et des enseignants.

Un premier constat est établi, à savoir qu'une recherche d'autonomie présume la mise en place de contrôles. Le débat porte sur ce qu'est l'autonomie professionnelle dans l'enseignement supérieur face à la mise en place par l'État de mécanismes de contrôle.

Les discussions portent sur deux modèles de pratique de l'enseignement supérieur. Un modèle, dit technique, présente les enseignantes et les enseignants comme un corps exécutant, des personnes performantes dans l'enseignement, ce qui conduit à établir des critères de performance et d'efficacité. Un autre modèle, dit humaniste, fait

référence à des dimensions éthiques et politiques ; il reste minoritaire. Ce dernier permet de revendiquer une certaine marge de manœuvre et d'assurer l'autonomie. Ces deux modèles sont par conséquent en opposition. Aussi, on dénature l'enseignement supérieur lorsque l'essentiel de cet enseignement est assimilé à un modèle de production.

Les participantes et les participants portent un jugement critique sur l'approche programme mise en place pour l'enseignement collégial à l'occasion de la récente réforme. Cette approche est vue comme un mécanisme favorisant la concurrence et comme un frein à l'autonomie professionnelle. De plus, celle-ci ne fait qu'élargir le fossé entre la formation générale et la formation spécifique. Une question se pose alors : Peut-on accéder à la liberté académique et, en même temps, faire cohabiter une certaine cohérence interdisciplinaire tout en reconquérrant notre autonomie ?

Maurice Tardif pense que les cégeps s'inscrivent dans un processus de secondarisation de l'enseignement, que le nouveau modèle technique devient de plus en plus contraignant. Il faut donc se battre là où on peut encore le faire, c'est-à-dire dans la classe.

Ce nouveau mode de gestion de l'éducation introduit une nouvelle dimension, celle de la formation en lien avec les besoins de l'industrie. Les participantes et les participants signalent deux réalités ou perceptions de la formation qui sont en contradiction. La formation en lien avec l'industrie s'apparente à un entraînement, alors qu'une véritable pratique éducative est porteuse d'éthique, de formation à la citoyenneté. Or il est aujourd'hui moins question de transmettre un humanisme que de former des ressources humaines jetables ou recyclables. On associe la formation continue à une approche client. Mais qui est le client ? Alors, on ne parle plus d'une formation pour la vie, mais on considère que l'on a toute la vie devant soi pour se former.

Dans ce nouveau contexte de mondialisation, il importe de résister à la standardisation de l'enseignement.

Il devient aussi primordial d'affirmer qu'il y a plusieurs façons d'enseigner, qu'il n'y a pas de modèle unique.

Plusieurs participantes et participants parlent de l'introduction des technologies de l'information et de la communication comme d'une problématique de soutien de ce nouveau modèle de gestion de l'éducation. Nous devons prendre position quant à l'utilisation de cet outil dans notre pratique enseignante.

L'ensemble des réflexions indique que l'on voit l'actuel système d'éducation comme un modèle de formation axé sur le développement de contenus et de connaissances, plutôt que sur des principes et des valeurs qui favorisent l'exercice de l'esprit critique et l'autonomie. On se questionne quant à la mise en place d'un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants, comme moyen de reconquérir l'autonomie professionnelle. Qui contrôlerait cet ordre? Quel rôle devrait-il jouer?

La volonté de se définir comme des techniciens de l'enseignement doit être analysée de manière à préconiser un modèle alternatif qui favorise une réelle solidarité du corps enseignant. Les enseignantes et les enseignants doivent définir une stratégie offensive visant à redéfinir leur rôle et leur responsabilité sociale.

### TROISIÈME ATELIER

## La formation sous l'emprise du marché mondialisé

Un immense marché privé de la formation se développe depuis quelques années dans l'enseignement supérieur, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des universités virtuelles sont créées en partenariat avec de grandes sociétés privées et les universités traditionnelles s'ouvrent à la formation continue et

au perfectionnement professionnel des travailleuses et des travailleurs. Les États-Unis dominent ce marché qui devient menaçant pour les universités canadiennes, les poussant à s'engager dans une course aux clientèles. Plusieurs établissements universitaires et certains collèges veulent développer cette part du marché qui leur procurerait des revenus d'appoint ou plus substantiels. Les projets d'entente de l'OMC préconisent l'expansion de ce libre marché des services de formation à la grandeur de la planète, particulièrement dans les pays en développement.

Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec considère comme nécessaire et inévitable l'engagement des établissements d'enseignement supérieur dans la formation en ligne et l'enseignement à distance, en encourageant même le partenariat avec des entreprises privées. Déjà, plusieurs grandes firmes internationales disposent de leur propre école de formation. La demande sociale en matière de formation continue est immense, autant au niveau national qu'international. Les établissements publics sont en retard en ce domaine, ne disposant pas des moyens nécessaires pour investir ce champ qui, en fait, devrait relever de leur mission. Faut-il avoir mainmise sur ces secteurs de formation au sein de nos collèges et universités ?

Les nouvelles technologies de la communication présentent des avantages et des inconvénients qui risquent de bouleverser les pratiques de l'enseignement et les modes d'apprentissage ; les équipes enseignantes n'ont pas toute la formation nécessaire pour intégrer les TIC à leurs plans de travail. Il faudra du temps et beaucoup d'argent pour opérer un tel virage dans l'enseignement et les objectifs visés ne sont pas très clairs, d'autant plus que les enquêtes encore peu nombreuses n'ont pas démontré les effets du recours à de ces nouvelles technologies sur la réussite étudiante. Qu'advient-il des programmes de formation disciplinaires ou professionnels face à la privatisation partielle des services éducatifs ? Qui aura la charge de surveiller la qualité de la formation ? Quel sera le rôle des enseignantes et des enseignants dans cette vaste opération ?

*Faits et références**a) L'Internationale de l'éducation et le cycle du millénaire de l'OMC*

Dans une brochure récente, l'IE fait le point sur les enjeux de l'éducation publique face à la mondialisation et aux visées de l'OMC. L'organisation syndicale fait la démonstration des dangers d'une libéralisation des services en éducation, surtout avec la généralisation des TIC et le désengagement des États. L'enseignement supérieur et la formation continue constituent un marché en expansion pour une privatisation élargie. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) menace les systèmes publics si une libéralisation accrue est consentie par les États. Les pays occidentaux sont ouverts à des concessions aux règles marchandes. Des exemples à cet effet sont convaincants: au Chili, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis. L'OCDE a déjà balisé les voies pour cette libéralisation, à travers l'analyse des réformes en éducation dans une vingtaine de pays membres de l'organisation. Une mobilisation générale des citoyennes et des citoyens devra opposer une résistance à cette opération de démantèlement.

*b) Les effets de l'introduction des TIC dans l'enseignement*

Plusieurs analystes et prospectivistes essaient de prévoir les effets de l'implantation des TIC dans le domaine de l'enseignement, mais ils se butent à l'inconnu. Les expériences sont ni probantes ni généralisables. Tous se perdent en conjectures et en probabilités, malgré une bande de gourous qui proclament que cette «révolution» est inévitable. Les jeunes maîtres de la relève enseignante ne reçoivent encore qu'une formation partielle aux nouvelles technologies, et les plus anciens manifestent des réticences sérieuses. Des ressources considérables sont englouties dans le matériel et les réseaux de communication, mais des sommes encore plus grandes seront nécessaires pour réaliser les transformations et pour donner la formation requise. Le Conseil supérieur de l'éducation entrevoit une vaste et urgente réorganisation de l'apprentissage et de la

formation continue. L'avenir des universités apparaît comme mis en cause, celui du réseau collégial également. Il faut craindre une offensive patronale et gestionnaire dans les établissements au cours des prochaines années.

c) Le monde du travail visé par les planificateurs et les grandes firmes privées

Les pays de l'OCDE prônent une plus étroite collaboration entre les établissements scolaires et le marché du travail, selon une vision très utilitariste de la formation. La demande en formation continue est appelée à augmenter et les TIC apparaissent comme des instruments miracle pour assurer le perfectionnement et le recyclage. Des consortiums internationaux de communication veulent passer rapidement des ententes avec les grandes universités pour faire reconnaître des programmes de formation qu'ils ont élaborés avec des spécialistes. Les universités sont sur le qui-vive face à la compétition grandissante et hésitent à signer de telles ententes. Au Québec, l'enseignement à distance est actuellement offert par quelques établissements d'enseignement supérieur, en particulier par TELUQ, mais il ne connaît pas de grandes réussites en diplomation. Les coûts sont disproportionnés en comparaison des résultats. Dans l'enseignement régulier, au cégep et à l'université, les étudiants ne sont pas bien friands de ce type de formation, car celui-ci exige beaucoup de discipline et d'investissement personnel. Ailleurs, les grandes firmes transnationales ont créé un marché de plusieurs milliards de dollars. C'est la course à l'appropriation des savoirs pour des fins marchandes. Des formations d'appoint se vendent à haut prix, sans que les diplômes ne soient réellement reconnus et validés par les voies institutionnelles compétentes. Les planificateurs s'engagent dans les risques d'un marché dont la puissance pourrait s'imposer aux établissements publics du système d'éducation.

À lire:

Carnoy, Martin, *Globalization and Educational Reform: What Planners Need to Know*, Unesco, Paris, 1999.

Petrella, Riccardo, *L'éducation, victime de cinq pièges. À propos de la société de la connaissance*, Montréal, Éditions Fides, «Les grandes conférences», 2000.

### *Résumé des interventions*

L'animateur présente la problématique de la privatisation des services éducatifs et de formation. L'université est en pleine crise face aux pouvoirs des marchands; l'éducation collégiale et secondaire est aussi menacée. La situation est diverse dans les pays développés; elle est catastrophique dans les pays en développement. Les entreprises assurent la formation courte à leurs employés et s'ingèrent dans les programmes de formation des institutions. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont la porte ouverte à cette privatisation.

On donne l'exemple du DEC virtuel et le rôle limité des enseignantes et des enseignants dans son application et son développement. Il y a une perte de contrôle sur la matière et sur les apprentissages, car il s'agit souvent d'une structure parallèle aux programmes et à la convention collective.

La demande croît pour des formations sur mesure, mais sans véritables orientations politiques, et nos collègues n'en mesurent pas encore toutes les conséquences. Les formations d'appoint, pour la plupart, ne sont pas créditées et elles échappent au contrôle des enseignantes et des enseignants. Les entreprises et les compagnies en profitent pour s'immiscer dans le développement des institutions et des programmes, en favorisant des formations pointues ou très spécialisées. On doit réagir à cette stratégie de mainmise.

Le DEC virtuel remet en question les emplois des enseignantes et des enseignants réguliers et des travailleurs

permanents du monde de l'éducation. On demande aux enseignantes et aux enseignants de concevoir des logiciels qui fragmentent nos tâches. Que doit-on faire? On récupère ainsi de bons enseignants au sein de consortiums privés. Le processus de marchandisation est en cours; nous devons avoir une attitude proactive et non réactionnaire pour être crédibles dans notre opposition.

Les expériences actuelles au DEC virtuel montrent les limites de l'apprentissage à distance. On compte des taux d'abandon de 50% et des taux d'échec de 75%. La charge d'encadrement est trop lourde, les groupes d'étudiants sont trop nombreux, peu motivés et peu autonomes dans leur processus d'apprentissage. Ce mode d'enseignement soulève des problèmes avec les conventions collectives en ce qui a trait aux ressources et à la distribution des tâches. Les études sérieuses n'ont pas encore réussi à démontrer la moindre relation entre l'utilisation des TIC et la réussite scolaire. Plusieurs recherches sont en cours; qu'advient-il si on trouve une corrélation?

L'expérience des universités en région est différente en matière d'enseignement à distance. Les nouvelles technologies permettent une extension des moyens pour élargir l'accès à la formation et pour lutter contre la sous-scolarisation. Il y a toutefois des taux d'abandon élevés dans les programmes de certificat. Se pose aussi la question des droits d'auteurs pour les contenus de cours et les logiciels. La question administrative devient importante, ainsi que la question financière. Les cours coûtent chers à construire et ils doivent être rentabilisés avant l'échéance de leur durée de vie. Un large marché concurrentiel se développe sans trop de contrôle.

Sommes-nous préparés à ces nouveaux défis? Techniquement, non, car il faut maîtriser un nouveau langage, changer la forme du travail en équipe, faire une intégration des méthodes et des contenus. Trop souvent, les concepteurs des logiciels ne sont pas des maîtres dans la discipline, mais des techniciens en informatique. Nous sommes en transition, mais vers quoi?

On rapporte une expérience menée au Cégep Montmorency il y a 30 ans : on avait tenté d'appliquer des technologies de la communication à l'enseignement et cela avait conduit à un échec. Le personnel enseignant a résisté, les étudiantes et les étudiants aussi, ces derniers préférant l'apprentissage en groupe. Il y avait là une perte quant à la socialisation. Internet changera-t-il les choses ? Peu probable. Les étudiantes et les étudiants ne sont pas assez autonomes ni disciplinés pour persévérer dans ce mode d'apprentissage.

Les collègues offrent aux enseignantes et aux enseignants des programmes de financement personnel pour l'achat d'équipements informatiques. Il faudrait aussi offrir de la formation pour l'utilisation et le développement. Il faut se préoccuper de la cohérence des programmes de formation et des diplômes au collégial, comme à l'université, afin d'éviter le dépérissement de la formation générale face à des formations spécialisées et utilitaires, souvent non transférables et toujours à recommencer. Comment déterminer la valeur réelle des diplômes ?

L'essor du développement technologique est très rapide et fait partie de la culture dominante. Nos enfants sont déjà acculturés à l'informatique et ils en demandent. Que feront les enseignantes et les enseignants qui prendront bientôt la relève pour faire face à ce phénomène ? Il faut par ailleurs s'inquiéter du retard technologique du Québec parmi les nations industrialisées.

On constate l'importance de rapatrier la formation dans les établissements, de clarifier les idéologies sous-jacentes aux nouvelles technologies.

Les difficultés financières des établissements incitent au partenariat avec les entreprises et les compagnies. Il y a trop de secrets chez les gestionnaires locaux et nationaux. On y voit une réelle menace pour les programmes ; nous manquons de ressources humaines et financières. On ne fait pas une réflexion éthique nécessaire avant de faire des choix. Il importe d'avoir un portrait de l'intrusion du secteur privé dans les institutions de formation. On sur-

valorise l'importance des nouvelles technologies dans la formation. L'outil prend le dessus sur les contenus. Il faut être très vigilants dans la révision actuelle des programmes au collégial et à l'université.

## QUATRIÈME ATELIER

### L'engagement syndical et la lutte contre le néolibéralisme

La création d'une zone de libre-échange pour les Amériques (ZLEA) constitue une menace certaine pour les emplois syndiqués. Cette zone amènerait une précarisation accrue des emplois, la délocalisation et la décentralisation des services, l'appauvrissement collectif et l'érosion des droits sociaux. Le monde de l'éducation est aussi menacé que tous les autres secteurs ouverts à la mondialisation commerciale. Une mobilisation générale s'impose pour empêcher le désastre que causerait une libéralisation des échanges en Amérique et pour réaffirmer l'intérêt collectif des sociétés nationales. Il s'agit d'une lutte positive pour la défense de la démocratie et du contrat social liant les sociétés civiles et leur État respectif.

La résistance doit se faire dans les milieux de travail, dans de larges coalitions des forces agissantes de la société civile, face à des gouvernements dirigés par des élus convaincus des bienfaits de la mondialisation, mais qui n'ont reçu aucun mandat pour mettre en place une telle zone de libre-échange. Les gouvernements canadien et québécois n'ont pas engagé de débats publics larges et démocratiques sur toute la question, manquant plutôt de transparence quant à leur implication dans ce projet multinational.

Il faut proposer un projet alternatif de solidarité inter-américaine et même mondiale qui fera la promotion des valeurs humanitaires et des droits collectifs basés sur la

citoyenneté, sur la lutte à la pauvreté et sur le renforcement de la démocratie au sein de la société civile. De nouvelles stratégies de lutte sont à inventer.

Les enseignantes et les enseignants ont un rôle important à jouer en tant qu'agents de promotion de ces valeurs dans la formation donnée à l'école. À travers une vision progressiste de l'éducation, de la formation citoyenne, de l'entraide internationale, leur action collective sera déterminante pour la mobilisation et pour imposer les changements souhaités. La lutte au néolibéralisme doit prendre la forme d'une résistance sur le plan local, aussi bien qu'aux niveaux national et international.

Comment définir l'engagement de l'enseignante, de l'enseignant dans son activité quotidienne? Que doit viser une action syndicale recentrée sur la lutte contre les effets néfastes du néolibéralisme? Un engagement personnel suffit-il?

### *Faits et références*

#### *a) Le néolibéralisme gagne du terrain en éducation*

Les diverses réformes en éducation que le Québec a connues depuis les 15 dernières années ont été marquées par un esprit néolibéral de gestion publique où l'on recherche la compétition et la performance, tout en diminuant la place de l'État. Les valeurs marchandes et l'individualisme dominant imprègnent l'école qui verse dans l'utilitarisme et la concurrence. La réussite scolaire devient une finalité, au profit de l'émancipation personnelle et de la recherche de la connaissance. La formation du citoyen et l'apprentissage de la solidarité sociale sont passés au second plan. Les employeurs réclament une formation pointue et s'immiscent dans la définition des programmes de formation au moment de leurs remises à jour. Les gestionnaires scolaires succombent à toutes ces pressions extérieures et adoptent des modèles de gestion axés sur la qualité et la performance. Le ministre de l'Éducation impose

ses plans aux niveaux local et national. Les enseignantes et les enseignants se retrouvent pris dans la tourmente, avec une volonté de résistance; mais le contrôle de la mise en place des réformes leur échappe souvent.

b) La solidarité internationale des enseignants devient une nécessité

Les forces dominantes du marché qui se mondialise inspirent les gouvernements nationaux dans leurs décisions publiques. Une gouvernance des pouvoirs financiers s'impose à la légitimité des élus, par-delà les volontés démocratiques du peuple et des composantes de la société civile. Les manifestations de résistance et de protestation, comme à Seattle, à Porto Alegre et bientôt à Québec, démontrent la nécessité d'une solidarité internationale renforcée. Il faut mener la lutte contre les valeurs du néolibéralisme, lequel engendre l'individualisme comme comportement social prédominant, remplaçant partout les valeurs humanistes de solidarité collective appartenant à un vrai contrat social. Les ravages de cette philosophie néolibérale depuis 20 ans montrent bien l'impasse du développement dans plusieurs pays. La pauvreté et la misère augmentent, alors que les richesses s'accumulent dans les poches des puissants. Le problème manifeste de l'exclusion sociale questionne la solidarité des collectivités et le devoir des États. Les luttes politiques au niveau national sont sans résultat probant; les coalitions internationales sont devenues nécessaires, tout comme la consolidation des résistances locales.

c) Les stratégies à préconiser pour sauver l'école

Quelques penseurs ont déjà mesuré le danger qui menace l'éducation. Ils ont analysé les changements et appréhendent le raz de marée que peut créer l'introduction des TIC dans l'enseignement. Les enseignantes et les enseignants ont un devoir de réflexion à faire pour imaginer des stratégies de résistance aux marchands et pour assurer la promotion des valeurs attachées à la citoyenneté, à la démocratie dans la conduite des affaires publiques. Former

les étudiantes et les étudiants de demain, c'est transmettre un héritage de valeurs et d'attitudes communes. La vision du futur doit être partagée et faire l'objet de débats rassembleurs. Il faut surveiller les administrateurs du système scolaire et dénoncer les coalitions faites avec le pouvoir marchand. Il faut aussi convaincre les parents que l'éducation n'est pas une entreprise de services de formation pour une élite privilégiée. Il est impératif de repenser l'éducation sur des bases nouvelles et durables, au-delà des réformes de cursus et de programmes qui visent d'abord des fins utilitaristes et individualistes.

À lire :

Gélinas, Jacques B., *La globalisation du monde. Laisser faire ou faire ?*, Montréal, Les Éditions écosociété, 2000.

### *Résumé des interventions*

D'entrée de jeu, pour lancer le débat, l'animateur propose cinq pistes de discussion :

*De la nécessité de se former et d'informer pour organiser la résistance.* Il faut outiller les membres de nos syndicats, organiser des activités au plan local. Il faut que le présent colloque, tout comme la Marche mondiale des femmes et le Sommet des peuples aient des suites.

*De la nécessité de prendre la parole.* Il ne faut pas laisser toute la place aux économistes d'allégeance néolibérale. Il faut réinvestir le discours public. Il faut mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté. Il faut oser parler de mondialisation dans nos classes et pas seulement dans les cours de philosophie et de sciences humaines.

*De la chance d'être à la CSN.* Il faut profiter du fait que, par notre affiliation à la CSN, nous demeurons en contact avec des travailleuses et des travailleurs de tous les secteurs pour apprendre, échanger et approfondir notre réflexion. Il faut être plus présents dans les conseils centraux sans pour autant les envahir.

*De la nécessité de se réapproprier la rue.* Des manifestations populaires ont contribué à faire tomber l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). Il faut investir la rue pour forcer nos élus à nous entendre, pour les forcer à jouer leur rôle politique. Il faut participer en grand nombre à la marche du 21 avril prochain et à celles qui suivront. Il faut refuser de se laisser intimider.

*De la nécessité de mondialiser la lutte.* Plus que jamais, les grandes entreprises et le patronat s'organisent et se donnent des moyens et des outils à l'échelle mondiale. Le Conseil patronal des trois Amériques a un rôle consultatif officiel dans les discussions sur le libre-échange. Si nous voulons contrer les visées marchandes de la mondialisation, il nous faut renforcer nos alliances, en développer de nouvelles et apprendre à travailler en coalition large.

Ces cinq pistes ont rapidement fait consensus parmi les participantes et les participants. Cependant, plusieurs ont souligné que notre tâche est de plus en plus lourde et accaparante (coupures, virage informatique, virage de la réussite, approche-programme, approche par compétences, réformes, révisions de programme) et que, de ce fait, bon nombre d'enseignantes et d'enseignants ne sont pas sensibilisés aux dangers et aux enjeux de la mondialisation néolibérale. D'autres se sentent impuissants face à cette grosse machine qu'est la mondialisation des marchés. Il est nécessaire d'élargir le cercle des initiés.

Pour faire face à la mondialisation marchande, il faut se servir des outils et des véhicules que nous avons, profiter de la chance que nous avons au Québec de pouvoir pratiquer le syndicalisme sans menace comparable à celle des pays du Sud. En effet, quel type de syndicalisme invite ainsi le monde à prendre la parole, à s'organiser, à se lier avec d'autres? La réponse est dans le syndicalisme de combat. Tous se sont entendus pour dire que le syndicalisme peut être une force sociale et un levier exceptionnel. Il ne faut pas se placer en position d'attente du grand soir; il faut s'organiser dès maintenant.

---

Cependant, on doit reconnaître que le syndicalisme a ses limites. Le débat se poursuit sur l'inexistence au Québec d'un parti politique pour défendre et véhiculer un contre-discours et offrir une véritable alternative. En fait, pour les participantes et les participants, c'est là le cœur du débat.

La discussion prend alors la forme d'un premier échange sur l'action politique et la place des syndicats. Cette question sera débattue au congrès de la CSN de mai 2002.